

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Nus, Eugène \(1816-1894\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 février 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Nus, Eugène \(1816-1894\)](#)

Lieu de destination46, rue Lepic, Paris

Description

Résumé

Sur le théâtre et la musique au Familistère. Godin répond à Eugène Nus qui lui a écrit qu'il n'y avait pas de nécessité de régler des droits d'auteur dans le cas de représentations gratuites. Godin affirme qu'il n'y a pas de gratuité réelle dans l'organisation de spectacles, qu'il est un homme à respecter le droit des auteurs et qu'il souhaite pouvoir accueillir des spectateurs extérieurs au Familistère. Aussi, veut-il se mettre en règle, mais sans avoir à entrer en relation avec le représentant

à Guise de l'agence des compositeurs, un huissier de Guise ennemi de Godin. Godin a reçu une sommation de l'agence des compositeurs lui interdisant toute représentation. Des soirées ont tout de même lieu.

Notes

- La lettre d'Eugène Nus du 16 février 1869 à laquelle répond Godin est conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) n).
- Lieu de destination : d'après la lettre d'Eugène Nus à Jean-Baptiste André Godin du 16 février 1869 (Cnam FG 17 (2) n).

Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Musique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Théâtre](#)

Personnes citées

- [Boblot \[monsieur\]](#)
- [Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique \(France\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Nus, Eugène (1816-1894)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Littérature
- Pacifisme
- Presse
- Spiritisme

Biographie Auteur dramatique, poète et humoriste né en 1816 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et décédé en 1894 à Cannes (Alpes-Maritime). Il est auteur de plusieurs ouvrages occultistes, rédacteur à *La Démocratie pacifique* et fonde en 1872 le journal *Le bulletin du mouvement social*. Il est un célèbre théoricien du spiritisme. Il réside au 46, rue Lepic à Paris puis, en 1880, au 80, rue Bonaparte, dans la même ville.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (10)

Collation 2 p. (91r, 92v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 22/08/2024



17 février 9

Cher Monsieur et Pas

La gratuité est une fiction
 que le travailleur ne peut produire
 comme peut le faire l'opulent.
 car en réalité, rien n'est gratuit:
 les représentations données au
 château entraînent des frais que
 le riche paye pour ses invités, les
 habitants du faubourg ne peuvent
 se donner des représentations à
 eux mêmes qu'en se cotisant, cha-
 cun doit payer sa part des frais
 dont il y a recette.

Je ne suis du reste pas homme
 à étudier le droit des auteurs et par
 des raisons ^{pour} ne pas obliger le
 public lecteur de nos représentations
 mais aussi pour ne pas lui faire
 la gratuité de payer pour lui
 donc je dois me mettre en règle
 L'opéra des compositeurs a un
 pour représentant un huissier qui
 est l'instrument de mes ennemis je
 suis donc très désireux d'éviter
 tout rapport avec lui et par suite
 avec son bureau du plaisir l'opéra

amicale que vous me faites
d'arrêter les conditions de nos
spectacles avec qui il d'écrit.

Déjà son a du indisposer
les agents supérieurs de la société
des compositeurs, j'ai reçu de son côté
et défend sur papier l'empire de
continuer toute représentation ou
soiree, je vous envoie du rest
une pièce qui coûte 5 francs à
la société, quand à la place
elle aurait pu faire une suite pour
legato refusé, le point sur lequel
je ne suis pas d'accord avec
l'agent de la société dont M. Roblot
est le directeur est qu'il prétend
assister à nos soirées, et même
y avoir trois places, c'est ce que
je ne lui accorderai que quand
cela me plaira.

Le jour tout de même notwithstanding
la défense mais je préférerais une
situation plus libre dans laquelle
je n'aurais plus à m'occuper de mon
droit

nous jouons la comédie une fois
par mois et son chant quelque
chanson ou suite pendant les entractes
mais cela ne rien de régulier sous
le compositeur, je ne sais même si

Je n'arrive pas à vous en dire
plus que ce que j'ai écrit
à propos de la situation de nos
agents et de nos spectacles
à propos de la situation de nos
agents et de nos spectacles
à propos de la situation de nos
agents et de nos spectacles